

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le 9 novembre 2016, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Mona Wood
Madame la conseillère Leigh MacLeod

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais est absent.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

294.11.16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec l'ajout du 5.3.3 – Projet Invesco Habitations Allen Falls.

- | | | | |
|---|---|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| 1 | | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village | |
| 2 | | Adoption de l'ordre de jour | |
| 3 | | ADMINISTRATION | |
| 3 | 1 | 1 | Approbation des procès-verbaux |
| 3 | 1 | 2 | |
| 3 | 2 | 1 | Bordereau de dépenses |
| 3 | 2 | 2 | État des activités financières au 31 octobre 2016 |
| 3 | 2 | 3 | État comparatif 2015-2016 |
| 3 | 2 | 4 | Discours du maire sur la situation financière |
| 3 | 2 | 5 | Liste des personnes endettées envers la municipalité |
| 3 | 3 | | Correspondance |
| 3 | 4 | | Personnel |
| 3 | 4 | 1 | Règlement du dossier de monsieur Normand Pelletier |
| 3 | 5 | | Résolution |
| 3 | 5 | 1 | Annulation de l'appel d'offres pour la démolition du 27, Bellevue |
| 3 | 5 | 2 | |
| 3 | 6 | | Réglementation |
| 3 | 6 | 1 | Dépôt du résultat du registre pour le règlement 546-2016 |
| 3 | 6 | 2 | |
| 4 | | | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 4 | 1 | 1 | Rapport mensuel du Directeur |
| 4 | 1 | 2 | Rapport d'activité de la SQ |
| 4 | 2 | | Personnel |
| 4 | 2 | 1 | Nomination – Directeur adjoint |
| 4 | 2 | 2 | Embauche - pompier |
| 4 | 3 | | Résolution |

Municipalité de Morin-Heights

4	3	1	
4	4		Réglementation
4	4	1	
5			TRAVAUX PUBLICS
5	1		Rapport mensuel du Directeur
5	2		Personnel
5	2	1	
5	3		Résolution
5	3	1	Acceptation finale – Travaux réseau d'eau potable – règlement 522-2014
5	3	2	Projet Invesco Habitation – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
6			URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6	1		Rapport mensuel du Directeur de l'urbanisme
6	1	2	Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
6	3		Résolution
6	3	1	Dérogation mineure - 113, Inuit
6	3	2	Dérogation mineure - 14, Chasse-Galerie
6	3	3	Dérogation mineure - 20, Lac-Bouchette
6	3	4	Municipalisation et acquisition des rues dans le Domaine Haute Provence
6	4		Réglementation
6	4	1	
7			LOISIRS, RÉSEAU PLEIN AIR ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
7	1	1	Rapport
7	1	2	Rapport du Directeur, réseau plein air
7	2		Personnel
7	2	1	Embauche du personnel de ski de fond et de raquette
7	2	2	
7	3		Résolution
7	3	1	Tarification ski de fond et raquette saison 2016-2017
7	3	2	Remerciements – Mme Shawna Dunbar
7	3	3	
7	4		Réglementation
8			Affaires nouvelles
9			Période de questions
10			Levée de l'assemblée

295.11.16 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2016 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2016.

296.11.16 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'octobre 2016 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire qui a étudié les listes et répondu aux questions des membres du conseil.

Municipalité de Morin-Heights

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau de dépenses	
Du 1 ^{er} au 31 octobre 2016	
Comptes à payer	771 776,78 \$
Comptes payés d'avance	667 697,68 \$
Total des achats fournisseurs	1 439 474,46 \$
Paiements directs bancaires	5 676,58 \$
Sous total - Achats et paiements directs	1 445 151,04 \$
Salaires nets	115 880,46 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (octobre 2016)	<u>1 561 031,50 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.

297.11.16 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 OCTOBRE 2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 octobre 2016.

298.11.16 ÉTAT COMPARATIF 2015-2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état comparatif des activités financières 31 octobre 2015 et 2016.

299.11.16 DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, L.R.Q. C-27, Monsieur le Maire présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

Ce rapport sera distribué à toutes les adresses de la municipalité dans l'édition hiver de l'Info Morin-Heights.

Dépôt est fait de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus dont la dépense totale est de plus de 25 000 \$, qui peut être consultée au bureau de la municipalité et sur le site www.morinheights.com.

300.11.16 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose au Conseil la liste des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2016;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que le Conseil a étudié la teneur du dossier;

Considérant qu'un dernier avis de paiement avant le 15 janvier 2017 sera posté aux propriétaires avant de transmettre le dossier pour collection;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise le Directeur général à transmettre tous les dossiers des personnes endettées envers la municipalité à la MRC Les Pays-d'en-Haut pour collection et le cas échéant, pour que les immeubles soient vendus pour défaut de paiement de taxes.

Que le Directeur général soit autorisé à enchérir pour et au nom de la municipalité au moment de la vente pour taxe.

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois d'octobre 2016. Le Conseil avant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

MC Charpentier : 146, rue Augusta
MAMOT: proportion médiane – exercice 2017
R. Moran : marché fermier
Loisirs Laurentides : nouveaux employés
MRC des Pays-d'en-Haut : Hydro Québec
École primaire de Morin-Heights : Bazar de Noël
Lettre aux propriétaires d'Old Settlers ouest
Y. St-Denis : remerciements pour subvention
RIDR : procès-verbal du 20 juillet 2016
RIDR : bulletin municipal
Propriété de Joan Tompkins : Old Settlers ouest
MRC des Pays-d'en-Haut : Reg. 323-2016
MRC des Pays-d'en-Haut : Reg. 316-2016
P. Murray : enseignes des courtiers d'immeubles
Le Grand Tour 2016 : événement cycliste
Commission scolaire des Laurentides : demande de subvention
MRC des Pays-d'en-Haut : Reg 322-2016
Écocentre 2016 : bilan 2016
MAMOT : rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
UMQ : procès-verbal de l'assemblée du 28.10.16
Fleurons du Québec : rapport 2016
Ministère de la culture : patrimoine culturel
Maires de différentes municipalités : demande de subvention à la commission scolaire des Laurentides
École primaire de St-Sauveur : demande d'aide financière
Tricentris : bulletin octobre 2016
F.C. Morin-Heights : remerciements
Club de canoe-kayak Viking: remerciements
Vélo Québec: vie active
Ministère de la culture: visage français du Québec
P.Hyslop : dossier J. Tompkins – Old Settlers ouest
MAMOT: regroupement SSI
Québec en forme

Municipalité de Morin-Heights

301.11.16 RÈGLEMENT DU DOSSIER DE MONSIEUR NORMAND PELLETIER

Considérant qu'une entente de principe est intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique dans le dossier de fin d'emploi de Monsieur Normand Pelletier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil entérine l'entente de principe jointe à la présente et autorise le Directeur général à faire toute chose nécessaire à la conclusion de ce dossier.

302.11.16 ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA DÉMOLITION DE L'INTÉRIEUR DU 27, RUE BELLEVUE

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de démolition intérieurs du 27, rue Bellevue;

Considérant que deux offres ont été présentées;

Considérant que les deux offres reçues dépassent le budget autorisé pour ce projet;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil rejette les offres reçues et d'annuler l'appel d'offres à toute fin que de droit.

303.11.16 DÉPÔT DU RÉSULTAT DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT 546-2016

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le certificat de secrétaire-trésorier relatif au registre établi le 31 octobre 2016 en vertu du règlement 546-2016 qui décrète une dépense et un emprunt de 45 000 \$ pour des travaux d'éclairage dans le secteur du Dorval.

Le règlement étant réputé approuvé par les personnes habiles à voter, le Directeur général informe le Conseil qu'il a transmis les demandes d'approbation au ministre des affaires municipales le 1^{er} novembre 2016.

304.11.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre 2016 du Directeur du service de sécurité incendie et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351 ainsi qu'un document relatif aux statistiques sur les incendies déclarés en 2014.

Municipalité de Morin-Heights

305.11.16 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception, le rapport d'activités de la Sûreté du Québec d'octobre 2016.

306.11.16 NOMINATION – DIRECTEUR ADJOINT

Considérant que monsieur Patrick Marier, qui est pompier depuis février 2014 et lieutenant éligible depuis janvier 2015;

Considérant la recommandation du Directeur du service;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise la promotion de monsieur Patrick Marier au poste de Directeur adjoint selon les conditions du Service de sécurité incendie et des premiers répondants.

307.11.16 EMBAUCHE - POMPIER

Considérant que la brigade du service de sécurité incendie de Morin-Heights compte 26 pompiers et que les crédits relatifs à la rémunération sont prévus au budget en conséquence;

Considérant que le Directeur du Service de sécurité incendie recommande au conseil l'embauche de monsieur Gabriel Beaudoin St-Arnaud à titre de pompier afin de compléter les équipes;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de monsieur Gabriel Beaudoin St-Arnaud à titre de pompier aux conditions applicables au personnel du service de sécurité incendie.

Que cette personne soit soumise à une période d'essai de trois mois et à une probation de douze mois.

308.11.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois d'octobre, la liste de gestion des appels journaliers ainsi que de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Municipalité de Morin-Heights

309.11.16 ACCEPTATION FINALE – TRAVAUX RÉSEAU D'EAU POTABLE – RÈGLEMENT 522-2014

Considérant que les travaux de remplacement de conduites sur les rues des Chutes et Clos Joli du réseau d'eau potable du Village dans le cadre du règlement 522-2014 sont terminés depuis un an;

Considérant la recommandation des ingénieurs au dossier l'Équipe Laurence, experts-conseil;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil accepte les travaux réalisés par la compagnie 9088-9569 Québec Inc. - Excavation R.B. Gauthier Inc. et libère la retenue contractuelle de 11 590,665 \$.

310.11.16 PROJET INVESCO HABITATION – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

Considérant, qu'Invesco Habitation désire construire une rue de plus de un kilomètre;

Considérant, que la Loi sur la qualité de l'environnement exige pour la réalisation des travaux d'infrastructure, l'émission préalable d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC);

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) reçues sous la plume de madame Valérie Dufour, biologiste, datées du 2 novembre 2016;

Considérant, que la firme d'ingénierie Équipe Laurence, experts-conseil, a procédé à l'élaboration des plans et devis, incluant la gestion des eaux de ruissellement provenant de ces nouvelles infrastructures;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et il est résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil confirme que la municipalité a pris connaissance du programme d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales et s'engage à l'appliquer.

Que la Municipalité s'engage à tenir un registre des entretiens et des suivis qui devra être acheminé au MDDELCC.

311.11.16 PROJET INVESCO HABITATION – ALLEN FALLS

Considérant l'engagement de la municipalité exprimé dans la résolution 310.11.16 pour répondre aux exigences du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) en matière de gestion des eaux pluviales;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que ces nouveaux ouvrages ont pour conséquence de rendre obsolète la Politique de construction des entrées charretières;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce conseil demande au promoteur Invesco Habitation que les entrées charretières de tous les nouveaux immeubles du projet Allen Falls soit construites au moment de la construction de la rue selon un design approuvé par l'ingénieur au dossier, que le plan tel que construit soumis à la municipalité pour la municipalisation des rues inclut le tel que construit des entrées charretières du projet.

312.11.16 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du mois d'octobre 2016 du Directeur du Service d'urbanisme, environnement et mise en valeur du territoire.

313.11.16 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 18 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2016 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

314.11.16 DÉROGATION MINEURE – 113, INUIT

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h57;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 octobre 2016 à intervenir dans ce dossier;
- Suite aux interventions du public, le conseil procède avec ce qui suit :

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale et l'augmentation de la profondeur d'un bâtiment afin de reconstruire une nouvelle résidence suite à la démolition du bâtiment dérogatoire existant a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul latérale sud-ouest de 4,5 mètres à 3,44 mètres (bâtiment principal) et d'augmenter la profondeur à 10,36 mètres (34 pieds) pour le nouveau bâtiment seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat d'implantation de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle, minute 13124.

315.11.16 DÉROGATION MINEURE – 14, CHASSE-GALERIE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h00;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 octobre 2016 à intervenir dans ce dossier;
- Il n'y a aucune intervention du public, le conseil procède avec ce qui suit :

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul exigée de 15 mètres à 10,20 mètres depuis l'arrête d'un talus ayant une pente supérieure à 30% afin de construire une véranda attachée à la résidence existante a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul exigée depuis l'arrête d'un talus ayant une pente supérieure à 30% de 15 mètres à 10,20 mètres pour la véranda proposée seulement, le tout tel qu'indiqué au plan projet de l'arpenteur-géomètre Richard Barry, minute 6832.

316.11.16 DÉROGATION MINEURE – 20, LAC-BOUCHETTE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h03;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 octobre 2016 à intervenir dans ce dossier;
- Il n'y a aucune intervention du public, le conseil procède avec ce qui suit :

Municipalité de Morin-Heights

Considérant qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction des marges de recul arrière, latérale et avant afin de légaliser l'implantation du bâtiment principal a été déposée et présentée;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par les conseillers présents:

Que ce Conseil approuve la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 4,30 mètres, la marge de recul latérale de 4,50 mètres à 4,30 mètres, la marge de recul avant de 7,5 mètres à 4,74 mètres (bâtiment) et la marge de recul avant de 7,5 mètres à 0,67 mètre (abri d'auto), le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Nathalie Garneau, minute 1667.

317.11.16 MUNICIPALISATION ET ACQUISITION DES RUES DU DOMAINE HAUTE PROVENCE

Considérant que le propriétaire du Domaine Haute Provence a présenté une demande à l'effet que les rues : chemin de Tourtour, Promenade des Cervidés, rue de la Réserve et rue du Refuge soient intégrées au réseau routier municipal;

Considérant que les travaux de construction des infrastructures de rue ont été faites en concordance à la Politique de construction des infrastructures de la Municipalité tel que le confirme le chargé de projet Paul Mondor de l'Équipe Laurence, *experts-conseils*;

Considérant que la Politique prévoit la municipalisation de rue est acceptée lorsqu'il y a un minimum de quatre bâtiments construits dont la valeur déclarée représente 100 000 \$ le cent mètres;

Considérant que la valeur déclarée actuelle de trois bâtiments est de 1 700 000 \$ et l'ensemble des lots vacants ont une valeur au rôle d'évaluation de 3 287 900 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte de municipaliser les rues malgré l'absence d'un quatrième bâtiment.

Que les rues suivantes soient cédées gratuitement à la Municipalité et intégrées au réseau routier municipal:

RUE	DISTANCE	LOTS
Chemin de Tourtour	760 m	5 629 177
Rue de la Réserve	280 m	5 629 179
Rue du Refuge	100 m	5 629 178
Promenade des Cervidés	580 m	5 629 180 5 632 174 5 629 181

Que les frais relatifs à l'acquisition des rues soient assumés par le promoteur.

Municipalité de Morin-Heights

Que cette transaction exclut les ouvrages et équipements situés dans l'emprise des rues décrites ici de façon non limitative comme les boîtes postales, colonnes, grilles, murs décoratifs.

Que le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

Que ces rues soient entretenues cet hiver durant la préparation de la transaction.

318.11.16 SERVICE DES LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi qu'un rapport relatif à l'Halloween.

319.11.16 RAPPORT DU DIRECTEUR DU RÉSEAU PLEIN AIR

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport du Directeur du réseau plein air.

320.11.16 EMBAUCHE DU PERSONNEL DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE

Considérant que la municipalité gère le réseau de ski de fond et le corridor aérobie;

Considérant que la Directrice, Service des loisirs a déposé au conseil une description de tâche relative à ces postes en date du 3 novembre, 2016;

Considérant que les crédits sont disponibles au budget d'opération de ski de fond 2016-2017;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce conseil autorise l'embauche des employés suivants aux conditions établies par la « Politique salariale des employés du Réseau plein air » :

Noms	Postes	Échelon
Sylvain Rioux	Gérant	5
Sylvia Fendle	Préposée à l'accueil	9
Normand Forget	Préposée à l'accueil	3
Pierre Bujold	Patrouilleur	3
Monique Roy	Patrouilleur	2
Carmelita Glowacki	Patrouilleur	1
Diane Morrisette	Patrouilleur	1
Justin Paradis	Patrouilleur	1
Gael Chiron	Patrouilleur	4
Jordann Filiatrault	Patrouilleur	1

Municipalité de Morin-Heights

321.11.16 TARIFICATION 2016-2017 SKI DE FOND ET RAQUETTE

Considérant que le Directeur du service de l'environnement et des parcs et la Directrice du service des loisirs ont fait une étude comparative de la tarification de ski de fond et de raquette et recommande au Conseil de conserver la structure tarifaire actuelle pour la saison 2016-2017;

Considérant que le tarif résident s'applique à tous les résidents de la MRC et donne accès au réseau de Morin-Heights, du Club Viking et du Petit train du Nord;

Considérant que la carte réseau donne accès à huit autres centres de ski de fonds au Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil approuve les tarifs, taxes incluses, pour la vente des passes de ski de fond et de raquette comme suit :

Passe Ski de fond et raquette	Résident MRC Pays-d'en-Haut	Non-résident
Adultes	75,00 \$	95,00 \$
Enfants (moins de 12 ans)	GRATUIT	GRATUIT
Étudiants (13 à 22 ans) et Aînés 65+	50,00 \$	70,00 \$
Tarif Ski de fond journalier		
Invités (accompagné d'un détenteur de passe saison 2015-2016) Max. 4 pers. par jour		
	12,00 \$	
Billet journalier	14,00 \$	
Enfants moins de 12 ans	Gratuit	
Étudiants (13 à 22 ans) et Aînés 65+	12,00 \$	
Tarif de GROUPE ski de fond - sur réservation - (minimum 10 personnes)		
Fin de semaine et période des fêtes	12,00 \$	
En semaine	10,00 \$	
École et club (13 à 17 ans)		
Fin de semaine et période des Fêtes, 1 accompagnateur gratuit pour 10 étudiants	5,00 \$	
École et club, Jour de semaine (13 ans à 17 ans)	4,00 \$	
	Résident	Non-résident
Passe raquette	Morin-Heights	
Adultes	35,00 \$	45,00 \$
Étudiants (13 à 17 ans) et 65+	20,00 \$	25,00 \$
Enfants (12 ans et moins)	GRATUIT	GRATUIT
Tarif raquette journalier		
Enfants (12 ans et moins)	Gratuit	
Billet journalier (13 ans et plus)	8,00 \$	
Fat bike (13 ans et plus)	8,00 \$	
Tarif GROUPE raquette - sur réservation - (minimum 10 personnes) 1 accompagnateur gratuit pour 10 étudiants		
Adultes (18 ans et plus)		6,00 \$
Étudiants/Aînés (13 à 17 ans et 65+)		5,00 \$
École et club, jours de semaine (13 ans à 17 ans)	Fin de semaine et période des Fêtes	4,00 \$
École et club, jours de semaine (13 ans à 17 ans)		3,00 \$

* Vente de pré-saison 5\$ de rabais sur chaque passe vendue la fin de semaine du 26 et 27 novembre 2016.

Municipalité de Morin-Heights

322.11.16 REMERCIEMENTS – MME SHAWNA DUNBAR

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite et remercie Madame Shawna Dunbar pour la création et la supervision bénévole de la maison hantée à la bibliothèque municipale pendant quinze années. Son implication a été très appréciée et a contribué grandement au succès de la fête d'Halloween à Morin-Heights.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

323.11.16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que cette session soit levée à 20h25.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues à ce procès-verbal*

Timothy Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Douze personnes étaient présentes à l'assemblée.